S CENTIMES

ET REDACTION: Roubaix, Grande-Rue, 71 Fourcoing, rue Carnet, 28

en. Im. Smelt 1m

tem of haddle gar. o. wa

JANVIER 1922 Les ANNONCE

67 Annie - F

On éprouve une impression de soulage-tent en lisant la déclaration ministérielle. demt en mant la declaration ministrieda. Le nouveau président du Conseil a le cent pational et a su dire, avec sloquence, force et claris, ce qu'attendaient tous ses compa-trictes, conscients des dangers qui menacent la Patrie. M. Poincaré a posé comme premier prin-

le Patrie.

M. Poincaré a posé comme premier prindipe le respect des traités. Immédiatement
après et comme première conséquence vient
la réparation des dommages causés par l'Allemagne. On ce trouve d'alleurs en face de
que dijemme : ou l'Allemagne payers ou les fimanèes françaises ne pourront pas être reslandes.

lurées. La déclaration proteste contre « la propa ande éhontée » qui a été faite contre le

La déclaration proteste contre « la propagande éhontée » qui a été faite contre la France. « Nous avons acheté plus cher que tous les autres, a dit le président du Consell, la pair que nous voulons consolider. » 'Il a rappelé en outre, fort opportunément, que si l'Etat allemand se ruine, la nation alfemande évantichit, et que la restauration de nos provinces dévastées est une condition essentielle de la réorganisation économique essentielle de la réorganisation économique essentielle.

le problème des réparations domine tous autres, Augus versures les aures. Acun rapprochement n'est pos-sible avec une Allemagne qui ne répare pas. En outre, tant que n'auront pas été exécu-tées les clauses du traité de Versailles relatives au désarmement et au châtment des coupables, les délais d'évacuation par nos troupes de la rive gauche du Ehin ne cour-ront pas. Avant de saisir de nouveaux gages, a France doit se servir de ceux qu'elle tient. Une politique française suppose une politique

rhénanc.

Quant à la Conférence de Génes, nous n'ivons que si les garanties promises sont données.

données.

I faut revenir à la réalité. Ce n'est pas facile. Mais c'est l'œuvre nationale attendus que le nouveau gouvernement à entreprise. Il ne peut pas ne pas réussir maigré les efforts des ennemis de la France.

L. F...

DANS LES GROUPES DE LA CHAMBRE

A l'Entente républicaine

A l'Entente républicaine
Le groupe de l'entente républicaine a réétu
vendredi matin, presque à l'unanimité des
voix, tous les membres de son Comité-directeur et renouvelé le mandat de sea représentants dans les commissions permanentes de
la Chambre, MM. Bonnevay et Victor Constant ont été élus pour la commission des
finances.

Républicains de gauche

Le groupe des républicains de gauche de la hambre a nommé sans changement ses candidats aux grandes commissions.

M. Loucheur avait adressé une lettre au

président du groupe, lui annonçant qu'il p'étuit pas candidat.

Courte republicaine démocratique

Au groupe de la gauche républicaine dé-mocratique de la Chambre, la piupart des commissaires ont été mainteaus en fonctions. Toutefols, M. Lesaché est remplacé à la com-mission des finances par M. Barety, M. Rai-saldi est désigné pour la commission des affaires étrangères.

Au groupe radical et radical-socialiste. — Protestation contre le projet de création d'un inspecteur général de l'armée.

Le groupe radical et radical-socialiste s'est suni sous la présidence de M. Renard. Après une discussion au sujet de la réorga-

nisation du ministère de la guerre, le prési-dent a été chargé d'adresser à M. Poincaré, président du Conseil, la lettre suivante:

président du Conseil, la lettre suivante:

Nous tenons à vous informer de l'émotion qui a'est emparée du groupe radical et radicei-socia-fiste lorsqu'il a appris le projet par laquei serait réé un inspecteur général de l'armée avec des pouvoirs exceptionnels.

Nous ne sommes pas intervenus jeudi dans la discussion soulevée par M. André Lefèvre à la suite du désir que vous avez exprimé de voir instituer sur ce sujet un débet particuller.

Nous avons l'honneur de vous faire comaître motre intention dy intervenir directement.

M. Kots a été clargé de prendre la parole au nom du groupe, tant pour appuyer les observations judicieuses de M. André Lefèvre que pour présenter les réserves politiques qui s'impoeur dévant un acte contraire au principe de responsabilité censtitutionnelle et à la doctrine républicaine.

Veuilles agréer, etc....

(Signé): Renard.

Le groupe attendra la publication du dé-et.au « Journa! officiel » pour décider sous cret_an « Journal officiel » ; grelle forme il interviendra.

LE CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE

Baris, 20 janvier. — M. Maginot, ministra la Guerra et des Pensione, vient de consfitner ains: son Cabinet militaire:

Chef de Cabinet: le général de brigade Boquet; chef-edjoint: le colonel d'infanterie Beaudanon de Emmase; sous-chefs: le leutenant-colonel d'ar-tillerie coloniale Mouchet: le chef de batallon finfanterie Leure.

nt désignée pour faire partie de l'état-major ianterie Gérard; le chef de bataillon d'infanterie Deleye; le capitaine d'infanterie Alaurent; le capitaine d'infanterie Martellière; le chef d'escalron de cavalerie Wemaere; le chef d'escalron d'artillorie Pegay; le chef d'escalron d'artillorie Pegay; le chef d'escalron d'artillerie Decharme; le capitaine du génie Piraud; le médein-major de Ire clisse Chrétien.

Bon; en outre détachés au Cabinet: le chef de bataillon d'infanterie Marty; le capitaine de cavalerie Bisot-Espisard; le chef de bataillon de l'avialen de l'av

UNE RÉUNION de la Commission sénatoriale des Régions libérées

Paris. 20 janvier. — La Commission viale des Régions Libérées s'est réunie

toriale des Régions Libérées s'est réunie sous la présidence de M. Ribot.

Elle a approuvé le rapport de M. Bené Gouge, sur la proposition aux termes de la mauelle les victimes d'incendies survenus dans les iocaux ou cantonnements occupés par les troupes, auront droit pour le réparation de leurs dommages, au bénéfice de la loi sur les dommages de guerre.

La Coumission a ensuité discuté le nouvesu projet récemment voté par la Chambre, concernant les cessions de droit à indemnité, Elle a décidé d'entondre les ministres de la Justice et des Régions Libérées, sur le péssibilité de maintenir le texte de l'article 43 de la loi du 17 avril 1919, en donsant pour son application, des instructions entre précises aux procursurs généraux et aux vocarrens de la République.

et le discours de M. Poincaré

L'opinion de la presse **JOURNAUX FRANÇAIS**

Co document est seess long pour n'ometire essemproblème, ausse court pour les présenter tous en un recoeurne incloienant, Dans l'inauctireable fourré de questions léguées par la guerre, multipliées par la paix. obecurées par les glesses, l'intelligence lucide de M. Poincaré ve droit oux presentielles, se volonté freide dit net see colutions.

L'Eclair (Emile Baré) :

M. Pelneard n'entend per suivre mas politique de peutl, mais hieu mas politique nationale qui sa «in-peutl, mais hieu mas politique nationale qui sa «in-commendere d'aucun esclusivisme. Il a fait appel a lous les Français qui acipact le respect des traités, fondement de notre virtoire, et ce n'est point sa faute i seen ministère ne comprend pas plus d'éléments des

La Démocratic Nouvelle (Lysis) :

M. Polnoard reconnaît que els sersis is plus scande-leuse des iniquités, si la France aveit à relever ses ruinas et payer ses peanions avec son propre argen. Pour que cela ue soit pas il demande l'observation des traités, il na réclama rieu d'authe. Or, les traités signés n'ascurent pas la moitié des frais de la recon-titution des régions dévastées, il l'a reconnu jadis, le moyen na répond den pas à la fin. A-t-il l'intention de pousser un astre plon, après avoir avancé celui-cif C'est ce que nous verrons.

La Gaulois (Alfred Capus) :

Le Gastole (Alfred Capus):

Earement le droit de la France a été traduit avec
une parellie puissance d'expression. Elle consteni
l'acta. Il est faux de dire: c.M. Folnoaré he peut pas
daire autre chose que son prédécesseur. Il le fors aur un
tient pas compte de l'accélération des dvésiments qui
tient pas compte de l'accélération des dvésiments qui
tient pas compte de l'accélération des dvésiments qui
tient pas compte de l'accélération des dvésiments que
pes que M. Folnoaré lui même edt pu tentr le langage
qu'il tient aujourd'hui, et sous lequel on sent tout ce
que la situation actuelle met de frémissement dans
les fancs. C'est cette protestation de la France harnélée par la colomnie menacée de la ruine, multidans as viotoire que M. Folnoaré viont de recueillir,
montrant, par le p'r: fère langage, 'qu'il est digne d'en
être le dépositalme ...

Figens Laure Laure Lauxerus!

Figare (Louis Latzarus):

Eche de Paris (Garapon) :

minute we marie (UMITSPOR):

A l'Allemagme qui se dérobe à see engagements,
qui-ruse et qui sournoisement réorganise aon armée.
M. Foincaré dit: « Plus de concessions, plus de seoridice de notre pert. Nous tenons des gages et nous les
garderons. Nous en prendrons d'autres au besefu. Nous
ne veulons pee la guerre, Mais, avea la paix nous
veulons nos droits. Tous nos droits. Il faut paper,
car la nation allemande tout outière est solidaire of
responsable de l'arécution du traité algué par ses
reppécentants.

L'Eche National (André Tardicu) :

M. Poincaré a pris contart avec la Chambre. L'impression a été favorable. Il ne reste qu'è souhaitar la confirmation des acces.

La criminelle campagne qui impute au nouveau Président du Conseil la responsebilité de la guerre s'est manifestée, dès le début de la séance par des interruptions ontrageantes. M. Cachin a tenté du representre. Le Chambre en a fait justice. N'en parlone

reprendre. Le Chambre en a inv. personne de la contraction de la contraction de discourse, teux deux selldement fibilit. Déclarations et discourse, acteurs visionent. Béclaration écha! discourse pits Viviati. Le second a heurensement racheté ce que le prémière arait de trop echématique,

JOURNAUX ANGLAIS

Le chaily Chronicles rappelant le passage des déclarations de M. Poincaré dans lequel le Premier ministre français dit que el J'Allemagne refuse les esanctions prévues au traité, il a'ensuivra un nouveau recul du délai d'évacuation de la rive gauche du Rhin. déclare que nas un seul instant la Grande-Bretagne ne pourra approuver cette façon de voir, surtout en face de l'attitude loyale.

D' Wirth.

c Le Times » approuve parfaitement les vues
d M. Poincaré sur la caracité financière de l'Allemagne, sur la demande francsise, des réparations et sur la priorité beige.

Concernant le pacte franco-anglais, « Le
Times » dit que le fait que M. Poincaré n'a pas
mis cette question plus en relief est peut-être
significatif. Après tout, dit ce journal, c'est aux
Français eux-mèmes de décider.

JOURNAUX ALLEMANDS

Le Berliner Tagebiatt. — M. Théodore Wolff attaque en termes extrémement violents le Pré-sident du Conseil, en qui il veut voir un obstacle à l'assainissement économique général et au triomphe des idées de paix.

La Doutsche Tages Zeitung écrit:

Le programme fouvernemental de M. Poincaré est la confirmation antière de la destruction de l'Allemane. Notre politique d'acceution devrait se trouver gravement frappée dans ser espéradase partie que, apràs six mois d'acceution, un Prédant du Consoll voudrait reprocher au geuvernement allemant de la dilapidation syndensitique des resources de l'Estat.

LA SEANCE DE VENDREDI A LA CHAMBRE

Paris. 20 janvier. — La séance est ouverte 15 h. 15, sous la présidence de M. Raoul Pére P. T. T.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à des modifications de diverses dis-positions de la loi du 20 mars 1920 portant re-lèvement des taxes postales, télégraphiques et

oniques. amendement de M. Nicod, ainsi conçu, est

adopté:

« Paplera de commerce et d'affaires, — Les

« Paplera de commerce et d'affaires, — Les

taxes et conditions d'admission sont les mêmes

qua celles des fettres et paquets clos. Par exceptions, les factures, relevés de comptes ou de fac
tures, bordereaux d'exportation et notes d'hon
raires non acquittés, expédiés sons bande, sous

raires non acquittés, expédiés sons bande, sous raires non acquittés, expédiés nous bande, sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférant à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, au numéro de la facture à la date et au numéro de la commande et des bons de livraison, à la nature des marchandises à la quantité, à leur prix ou mode d'expédition, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de palement, sont admis au tarif de 0.15 centimes, jusqu'au poids de 20 grammes, »

Cet amendement constitue l'article premier du projet.

Cet amendement constitue l'article premier du projet.
Puls en adopte le texte suivant: « Cartes porteles Emistrées dont la moitié du recto est réservée à la correspondance, l'autre moitié à l'adresse ét dont le verse est occupé par une fillestration, gravure, etc., à l'exclusion de toute annotation manuerrite: 0 fr. 10.

Il est ajouté un alhoés sinsi conqu: « Les cartes illustrées ne portant aucun titre ainsi que celles portant le titre imprimé illustrée du toute autre meution nanlegue, sont passibles du tarif des cartes-postales illustrées o fr. 10.
loirs mêma qu'elles ne portecalent aucun mot de correspondance. »

La Cambre adore la dernière disposition: « Correspondance poste restante, taxes de 0.05 et 0.20, auf pour les voyageurs de commètre et autres voyageurs professionnels. »

UN MONUMENT, COMMEMORATIF L'HONNEUR DE L'ARMÉE D'ORIENT

L'HONNEUR DE L'ARMÉE D'ORIENT
La Chambre adopte un projet de loi portant
ouverture d'un crédit de 200,000 france en vue
d'une subvention pour l'érection à Marseille d'un
momment commémonatif en l'bonneur de l'armée
d'Orient et des armées ayant combattu sur des
terres levintaines.
La céance est levée à 17 h. 15; séance mardi
à 15 h., direussies du budget des dipusses re-

Politique française La déclaration ministérielle Subite aggravation de la maladie du Pape

L'influenza avec complications pulmonaires CRAINTE D'UNE ISSUE FATALE

Benoît XV a recu l'Extrême-Onction. Il a pris avec

le Cardinal secrétaire d'Etat ses dispositons suprêmes



S. S. LE PAPE BENOIT XV

Les bulletins médicaux publiés dans la soirée de jeudi, annonçaient que l'état de santé du Souverain Pontife, atteint de catarrhe bronchique restait stationnaire. On pouvait espérer que la maladie de

Benoît XV ne s'aggraverait pas. Hélas, il n'en est rien, et les médecins qui sont au chevet du Pape, laissent prévoir main-tenant une issue fatale. Leur dernière consultation est très pessimiste. Benoît XV a recu l'Extrême-Onction et a pris, avec le cardinal Gasparri, ses dispositions suprêmes. Il conserve toute sa lucidité d'esprit, demandant à tous ceux qui l'entourent de prier pour lui.

LA MATINÉE DE VENDREDI

Rome, 20 janvier. — Les nouvelles recuelllies ce matin sur l'état de santé du Pape
sont meuvaises. La température du malade
accuse 39°9, et les symptômes de pneumonie sont caractérisée.

La « Tribuna » précise que le Souverain
putife ressentit les premiers malaises le 12
courant et qu'il garda le lit deux jours.
S'étant levé, une rechute se déclara, la Pape
s'aitta dimanche et fundi, Mardi, se croyant
guéri, il reprenait ses occupations habituelles, quand il fut victime d'une nouvelle
rechute.

L'état du Pape a empiré

Paris, 20 janvier. — Une dépêche reçue à 15 h. 80, dit que l'état du Pape est toujours

des pius graves.

A 10 b. 45. le Pape avait pu expectorei un peu ce qui avait fait surgir queique espoir. Vers 11 heures. l'état du Pape a empiré de nouveau et on s di recourir à l'oxygène.

Mgr Zampini. sacristo du Palais apostolique

et on a qu'recourir a l'oxygène.

Mgr Zampini, sacriste du Palais apostolique
Mgr Respighi, préfet des cérémonies, et Mgr
Migone, camérier secret participant, se tiennent
au chevet du Pontife.

Le majordome, Mgr Samper, a ordonné des
prières dans tous les instituts catholiques de
Rome.

ome. Une très grande consternation règne au Va can. Quelques cardinaux stationnent dans l'an

tichambre.

Le Pape n'avait jamais eu de maladie grave dans son existence et la robustesse de son système nerveux lui permettait une résistance spéciale contre les melaises habituels. Depuis quelque temps, des symptômes révéiateurs d'attéques d'urémie s'étaient manifestés, mais rien ne laissait prévoir des complications ou une aggravation aussi braues qui sont dues d'une part à la généralisation de l'épidémie de grippe et à la température plutôt rigoureuse qui a régué ces derniers temps.

L'Extrême-Onction

Rome, 26 Janvier. — L'état de santé du Pape a empiré subitement cette nuit. On a constaté hier soir que l'infiammation evait gagné le poumon droit. La nuit a été agitée, seus sommeil. Vendredi matin. la dyspnée et intense. Les visites des médecins se tiplient. Le Pape a recu la communion. membres de sa famille sont au chevet

Vers quatre boures du matin, le Pepe a cu une crise due au catarrhe qui se répandit dans les doux poumons.

tion haletante, le docteur ordonna des cal-mants pour faciliter l'expectoration. A 11 h. 30, l'Extrême-Onction a été don-née solennellement au Pape, en présence de dix-huit cardinaux.

Benoît XV confère

avec le cardinal Gasparri Rome, 20 janvier. — Après avoir reçu le Viatique, le Pape a voulu conférer avec le cardinal secrétaire d'Etat. L'entretien a duré une vingtaine de minutes; personae d'autre

ssistait.
cardinal Gasparri est camerlingue de Le cardinai caspari est cameringue de l'Eglise. On en conclut que le Pontife a voulu lui exprimer ses dernières volontés, car, au cas de vacances du Saint-Siège. le camer-lingue préside aux affaires temporaires de

La famille de Benoît XV est à son chevet

Vendredi matin, vers cinq heures, l'état du Pape ayant empiré, le professeur Bignami a été appelé d'urgence avec le professeur Marchiafava et le docteur Battistini. Ils ré-

Marchiafava et le docteur Battistini. Ils ré-digèrent le bulletin suivant : « A 7 heures 45, le Pape a reçu la commu-nion, qui lui a été donnée per Mgr Zappini. Tous les membres de la famille du Pape se trouvent au chevet de l'auguste malade ».

M. Jonnart fait prendre des nouvelles du Pape

20 janvier. - Interviewe au moment où l'automobile de l'ambassade de France près le Saint-Siège entrait dans la cour Saint-Damase, M. Cambon a déclaré: cour Saint-Damase, M. Cambon a declare:
Jeudi soir, on avait rassuré les membres du
corps diplomatique; donc tout danger imminent
semblait écarié. Nous connaissions d'alleurs la
robustesae du tempérament du Souverain-Pontife
qui lui permettait de supporter une dore de travail exceptionnelle. Nous comptions bien qu'il
surmonterait la crise d'influenza.
Les nouvelles de ce matin nous causent donc
une réelle et douloureuse surprise.

M. Compton et allé ansuite prendre des

M. Cambon est allé ensuite prendre des ouvelles du Pape au nom de M. Jonnart. M. Cambon, après sa visite au Vatican, a

Tous les cardinaux que j'ai rencontrés dans l'antichambre pontificale ne m'ent laissé que peu d'espoir. Le Pape avait de grande difficultés pour respirer.

L'APRÈS-MIDI

Ce que déclare le médecin qui soigne le Souverain Pontifé

Bome, 20 janvier. — Le docteur Battistini a visite le Pape cet après-midi. Il a confirmé que l'état du malade est très grave et a ajouté:

ajonté:

On peut empérer seulement dans une intervencion surnatura-le. La température n'est pas très
élevée alle or-cile autour de 38-5: le pouls n'est
pas excessif étant donné la température, mais ce
qui assombrit le diagnostic, c'est
empirations qui atteignent 5-4 al minute. Le
mainde est menseé d'être sufoqué. La poeumonte
est localisée du côté droit, mais les deux poumons ne fonctionnent pas, parce que le catarrhe
est tellement étendu qu'il ne permet pas la circulation de l'air. Des piques d'huile camphrée ont
été pratiquées. L'apaure des urines a révélé des
traces d'abunties.

Le Paus conserve sa nielae huidité d'apptit, et

melgré la défense des médecins, il s'entretient avec les personnes présentes. Il comprend par-faitement la gravité de son état, et recommande, aux cardinaux, de prier pour èui.

Dans toutés les églises de Rome, où la-faint-facement est exposé, se present de nombreux fidèles.

Le Pape a remis son testament au cardinal secrétaire d'Etat

Bome, 20 janvier. 20 h. 40. — Le Pape at tonu à remettre lui-même son testament au cardinai Gasparri. Sa incidité est parfaite, il conserve l'usage de la parole; mais, comme parler le fatigue, les médecins le lui ont interdit.

berdit.

Comme son médecin, le docteur Macchiafava le quittait ce soir en lui souhaitant une
bonne nuit, le Pape a réparti en souriant:
a J'eu accepte l'augure ».
La voix est rauque et difficile.
Tous les cardinaux de Curle sont restés au
Vatican toute l'après-midi. Le cardinal Vanmidilli ditett.

vaucan toute l'apres-midi. Le cardinal van-nutelli disatt: « Dans un moment comme celui-ci, la mort du Saint-Père serait un malheur, un grand malheur». Le cardinal Gasparri picurait et d'autres cardinaux con-venaient que seul un miracle pourrait sauver

De temps en temps, quelque cardinal se détachait du groupe des membres du Sacré-Collège réuni dans l'antichambre, et entrait fains la chambre du Pape pour prendre et apporter à ses collègues les dernières nou-

velles.

Le Pape a pleinement conscience de son état, car il n'a point voulu qu'on lui dissimulat la vérité. Les membres du corps diplomatique ont passé tout l'après-midi au Vatican juaqu'à ce que le dernier bulletin médical ait été rédigé.

Les cardinaux résidant hors de Rome auraient été appelés d'urgence

Rome, 20 fanvier. — Selon le « Corrière d'Italia », M. Bonomi, président du Conseil des ministres italien, s'est montré très impressionné quand il a appris l'aggravation de la maladie du Pape. Il a donné immédiatement des ordres pour que les autorités locales parent à toute éventualité.

caies parent a toute éventualité. La « Tribuna » dit que le cardinal Gasparri a appelé d'urgence, à Rome tous les cardinaux résidant à l'étranger, afin que le Sacré-Colège soit présent à Rome, prêt à toute éventualité. Aucune modification

dans la soirée Rome, 20 janvier, 22 heures. — A 22 heures, l'état de santé du Pape ne s'était pas modifié, on a fait respirer de l'oxygène au

A 22 heures, son neveu le marquis della Chiese est arrivé et s'est préventé au Pape, ce dernier lui a demandé de prier pour lui. Le marquie lui a répondu que tout le monde priait pour le réublissement de la manté.

La prochaine Conférence de Gênes

L'ordre du jour qui avaitété élaboré à Cannes

Paris, 20 janvier. — Un journal publie le texte authentique et inédit de l'ordre du jour de la Conférence de Gênes et qu'il a été fixé à Cannes par le Consell suprême, le 11 jan-

1º Examen de la mise en pratique de principes ontenns dans la résolution de Cannes du 6 jan-ier 1922: 2º Etablissement de la paix européenne sur des

3º Conditions nécessaires à la restauration de la confiance sans perter atteinte aux traités

A questions financier attesses aux traites at sanctiants aux straites at the control of the cont

Ajoutone enfin qu'il existe en outre un proces-verbal au bas duquel figure la signature de M. Lloyd George, procès-verbal établissant qu'à la sulte d'une discussion tenue à Cannes entre les délégués alliés, ces derniers ont for-pellement reconns que la mellement reconnu que la question des répa-zations ne peut être discutée que par les alliés

Les différentes délégations comprendraient un millier de personnes

Rome, 20 janvier. — Le Comité inter-ministériel qui s'occupe de l'organisation de la Conférence, a envoyé à Génes un diplo-mate, le marquis Durazze et un techn'clen, pour surveiller les préparatifs de rence.

rence.

On popse que les différentes délégations se composeront d'un milier de personnes, auxquelles il faut ajouter au moins cinq cents journaistes de tous pays. Il s'agit de les loger et de faciliter leur tâche. De nombreux propriétaires out mis à la disrosition du gouverneme les villes qu'ils possèdent dans les environs immédiats de la ville. Des voltures-automobiles de lux vont être réquisitionnées, et on a déjà donné les instructions nécessaires pour réparer les routes dans la banlieue.

instructions nécessaires pour réparer les routes dans la banlleue. Le ministre des P. T. T. vient d'être autorisé à dépenser une disaine de mfilions de lires, pour amélioyer les communications par télégrape et téléphone avec l'étrangar. Les lignes enistantes seront deublées. Une lignes directe reliera la déligation française avec le quai d'Orasy, ainsi que la délégation britannique avec le Foreign-Office. La marine se charge des radios pour Berlin et Maccoll.

On ne croit pas à la participation des Etats-Unis

Washington, 20 janvier. — Un haut fonc-tionnaire du gouvernement américais a dé-claré qu'il est peu probable que les Etats-Unis pronuent part à la Conférence de Gênes.

La collaboration de l'Allemagne

Berlin, 20 janvier. — Le gouvernement al-lemand a accepté l'invitation à la conférence de Génes et déclare, dans se réposse à l'amp-bassadeur d'Italie à Berlin, qu'il lui commu-niqueme, dans le plus best déal, le non des insera, dans la plus

UN ASSAUT DÉCISIF Pour le Vote fai

La proposition de M. Roulleaux-Dugage relative au « Vote familial » va être prochainement remise en discussion devant is Chambre. On se rappelle peut être que devant is précédente Chambre, ette proposition a's échoué que faute de 10 voix (200 pour, 219 contre).

Comme au moment des élections, tous les partis (sauf le parti socialiste unitéd), sont prononcés hautement en faveur des mesures propres à augmenter la natalité française, on peut espérer que la proposition de M. Roulleaux-Dugage sera votés haut les main. Elle vient détre adoptée à « Innaumité» par la Commission compétente.

Malheureusement, les députés oublient facilement leurs programmes électoraux et parfois même leurs propres votes. Je veux vous expliquer comment checun de nous, à « commencer par vous qui me liese », peut et doit contribuer à faire adopter le Vote familial.

Rappelona d'abord en anné II consiste evae.

Rappelons d'abord en quei il consiste exacrésume par une image très spirituelle.
Supposons que le candidat député demande au père de douze enfants comme !! s'appelie.

Si celui-ci répond, comme il doit le faire actuellement : « Je m'appelle « un », le dé-puté candidat hausse les épaules et lui tourne ple dos. Si au contraire, il peut répondre : « Je m'appelle quatorse », le candidat député cour-bera l'échine et lui tirera un grand coup de

chapeau.
En effet, le Vete familial admet que le pouvoir électoral d'un homme doit être preportionnel à sa responsabilité. Donc le célietaire qui n'est responsable que de lui-même, loit n'avoir qu'une voix ; il doit s'appeler « un » comme le demande Mgr Gibler, mais le père de famille qui est responsable de quatorse personnes, dolt disposer de 14 veix. On peut démontrer cette vérité par le rai-

On peet démontrer cette vérité par le raisonnement sulvant :
Un enfant, si petit qu'il soit, a des droits civils. Il a le droit d'être neurri, d'être élevé, d'être instruit ; il a aussi des obligations villes : l'obligation vaccinale, l'obligation scolaire ; un peu plus tard l'obligation den le droit d'administrer ses biens, de les vendre, de les hypothéquer, etc.
Or, le principe des sociétés modernes est que les lois doivent être votées par ceux qui les sublissent ou par leurs représentants. Des droits et des obligations civiles impiquent dont des droits politiques.
Par qui seront serverés les droits politiques des enfants? Par les mains de ceux qui execut leurs droits c'vils, c'est-à-dire par ca. es de leur tuteur ou de leur tutrice, autrement dit, dans la génfrailité des cas, pas leurs parents:

Je se damande donc pas qu'un bébé de six politique pour lui-ment diffuence déposer aon bulletin mois yécnent lui-même déposer au pulletin mois yécnent lui-même déposer au pulletin

rents.

As ne damande donc pas qu'un bébé de six mols viennent ini-mème déposer son bullet in de vote dans l'urne, pas plus que le code civil ne lui demande de signer les baux ni les actes de vente qui concernent ses propriétés; ces soins cont confiés à son tuter ou à as tutrice.

M. Roulleaux-Dugage est féministe et je le sui également. Aussi devons-nous en principe demander exactement les mêmes dreits pour les deux sexes ainsi que cela se fait actuellement dans presque tous les pays du monde.

cette egalite parfaite n'est pourtain pas sans inconvénients parce qu'en Francé le nombre des femmes l'emporte actuellement sur le nombre des hommes d'euviron deux millons. Donc leur donner des droits politi-ques identiques à ceux des hommes, c'est livrer l'avenir de la France à une major té de femmes. C'est une expérience qui peut tourner, mais qui peut aussi être tres

femmes. C'est une expérience qui peut blem tourner, mais qui peut aussi être tres dangereuse.

Nous devons craindre de faire des expériences sur notre Patrie. Il fant, en parellie matière, procéder avec lenteur et prudence.

Voici, à gros traits, les conséquences rumériques du système: Les femmes dét endraient environ un tiers du nombre des bulletins de vote, les hommes un autre tiers; quant au troisième tiers, il écholerait aux enfants, représentés le plus souvent par leur p're; les femmes auraient donc le moyen de faire connaître leurs justes revend cations.

Si toutefois, on trouvait, comme beaucoup de sénateurs, que c'est faire la part trop belle aux femmes, rien de plus fac'le que de leur retirer le droit de vote tout en conservagit Vote familial. En rés'ité, la question du féminisme et celle du Vote familial sont parfaitement distinctes.

Je me zappelle que, lorsqu'an commencament de ce sideie, l'aliga proposer des articles sur le Vote familial aux grands journant de Paris, je fus presque unaulmement blachoule. L'ou voit quel rapide pagrès la question a fait dans ces quelques vingt années.

La question au point de vue de 'ivagnesation de la natalité a un intérêt considérable. Probablement le Vote familial in c'haugerait neu près rien à la composition des deux de leur retire le vote familial in c'haugerait neu près rien à la composition des deux

tation de la natalité a un interet considerable.

Probablement le Vote familial ne changerait

à peu près rien à la composition des deux
Chambres. Ce seraient les mêmes dépatés, les
mêmes ménateurs qui sera ent envoyés. À
Paris, mais ils y arriveraient avec des engagements tout différents. Une campagne électorale, au lieu de c sister à aller de débit en débit, trinquer avec

les vienz garçons qui s'y donnent reades-vous, consisterait à aller voir les famides nombreuses du pays; les candidats prome-tralent de ve'iler aux intérêts des familles nombreuses ; ce serait très bien.

a Vous nous avez promis, direz-vous hafth doute, de nous expliquer ce que nous por-vous faire, nous chétifs particuliers, pour contribuer à l'établissement du Vote fansi-lial. »

contribuer à l'établissement du Vote familial. "
Vous pouves beaucoup. Nous avons coustitié, à Paris, une association présidée par le
baron d'anthouard.

Quolque très active, elle n'obtient que des
résultats inauffasants. Nous convoquous lis
parlementaires, nons leur exposons les avantages du système, ils les approuveut et lus
ophilent immédiatement après. Nous aums
sommes convaincus qu'on obtient un meffurrésultat en leur faisant écrire de leur éteantement respectif par leurs électrous, mine
les plus modentes écrires deue, anns aume
résurd, aux différents députés de voire éépantement, même et vous se les consaisses pai
du tout et disseleur de vôtre ja presposities
Boulleux-Dugage sans y r'en changer. Va auxer fait faire à la questien du Vete inliai un progrès très seasible.

Dés que nos députés dépendront des père
et mères de femille, ils voteront d'entheusianne les lois que qous leur écusion
d'entheurieur de famille, et la France auxer de famille, et la France aux de famille de famille, et la France aux de famille de famille, et la France aux de famille de fa